

HONORAIRES D'AGENCE – TARIFS AU 01/06/2023

TRANSACTION SUR IMMEUBLE : (honoraires charge vendeur)

| Prix du bien | Jusqu'à: | |
|-----------------------------------|----------|-----|
| ➤ Inférieur ou égale à 50 000 € : | 5 000 € | TTC |
| ➤ Entre 50 001 € et 100 000 € : | 10% | TTC |
| ➤ Entre 100 001 € et 150 000 € : | 8% | TTC |
| ➤ Entre 150 001 € et 250 000 € : | 7% | TTC |
| ➤ Supérieur à 250 001 € : | 6% | TTC |
| ➤ Forfait parking : | 4.500 € | TTC |

VENTE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL : (honoraires charge vendeur)

- Cession de fonds de commerce inférieur à 50.000€ : forfait de 5.000€ TTC
- Cession supérieure à 50.001€ : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION à usage d'habitation

- Honoraires à la charge du bailleur : 11 € TTC/m²*
 - Honoraires à la charge du locataire : 11 € TTC/ m²*
- *(8€ TTC/m² correspondant à la commercialisation, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€ TTC/m² pour l'état des lieux)

LOCATION à usage commercial

- Location d'un local commercial : honoraires charge preneur :
 - 10% TTC du loyer triennal hors charges

Les Honoraires comprennent la publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location, la constitution du dossier du preneur

TVA en vigueur au 01/06/2023 : 20%